

Turquie : La Russie ne renonce pas au citron turc.

Cette interdiction vise de nombreux produits agricoles et alimentaires d'origine turque et devrait être appliquée à partir du 1^{er} janvier 2016 pour les produits turcs produits après le 30 novembre. Les produits visés sont, entre autres les légumes comme les tomates, les oignons, le chou et le brocoli, les concombres et les fruits comme les oranges, les mandarines, les raisins, les pommes, les poires, les abricots, les pêches, les prunes et les fraises. Les volailles sont aussi sur la liste, ainsi que le sel et les fleurs fraîches.

Par contre, le citron et les fruits secs ne figurent pas sur la liste, pas plus que le pomelo. Il faut dire que la Russie est le premier pays importateur de citron turc et que les 10 derniers mois, la Turquie a exporté du citron en Russie pour une valeur de 53,8 millions de dollars pour environ 90 000 tonnes exportées.

Les exportateurs de fruits et légumes turcs vont toutefois être lourdement pénalisés par cet embargo.

Source : www.lafranceagricole.fr/ 03/12/2015